

19FIN09

GESTION, COMPTABILITE, TARIFICATION

SECURISATION JURIDIQUE & OPTIMISATION DES ACHATS

LES BONNES PRATIQUES D'ACHAT POUR LES ETABLISSEMENTS SOCIAUX & ET MEDICO-SOCIAUX

Contexte

Quelles modalités de publicité et de mise en concurrence vous permettront d'optimiser vos achats et de garantir la sécurisation juridique de vos contrats ?

Comment concilier, d'une part, les attentes des établissements qui souhaitent, soit spontanément, soit pour leurs opérations de travaux lorsque cela est rendu nécessaire par application de l'article 21 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, en appliquer les règles, et, d'autre part, les attentes des établissements qui souhaitent optimiser leurs politiques d'achats ?

Partant du principe que les établissements ne sont pas soumis à l'ordonnance, comment mettre en place des pratiques d'achats, qui peuvent être préconisées, notamment lorsque les achats restent en deçà des seuils de procédures formalisées.

Objectifs

- Appréciation de la soumission ou non à l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Optimisation des achats
- Sécurisation juridique de la rédaction des contrats
- Définition d'une politique Achats au sein des associations, établissements et services

Programme

- **Présentation synthétique des textes qui gouvernent l'achat**
 - L'ordonnance du 23 juillet 2015
 - Le décret du 25 mars 2016
 - Le CASF
 - Les contrôles des Chambres régionales des comptes (décret du 12 décembre 2016)
- **Les différents types d'acheteurs**
 - La notion de « pouvoir adjudicateur »
 - Les Groupements de commandes
 - Les centrales d'achats
 - Les centrales de référencement
 - Echanges sur les stratégies Achats des établissements et associations
- **La préparation de la procédure**
 - La définition des besoins
 - La cartographie des achats
 - Le cas particulier des associations multi-établissements

Date(s) & Lieux :

17 janvier 2019 - Montpellier

24 janvier 2019 - Toulouse

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarifs :

280 €- Adhérent

350 € - Non-adhérent

Public :

Dirigeants salariés et bénévoles, gestionnaires et responsables d'établissement ou service.

Méthodes pédagogiques :

- Apport de connaissances et diaporama transmis aux participants
- Echanges avec les participants
- Partage d'outils

Intervenant :

M. Rodolphe RAYSSAC, avocat à la cour, Docteur en droit

En fonction des besoins des participants, le formateur adaptera le déroulé et le contenu de la formation





La détermination du choix de la procédure applicable

- L'estimation globale des montants des achats
- Le choix d'une soumission volontaire aux dispositions de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 pour certaines procédures d'achats
- Les modalités de publicité et de mise en concurrence : les supports et les délais

Les principales procédures de marchés publics

- La soumission obligatoire pour certaines opérations de travaux
- L'appel d'offres
- Les MAPA
- La procédure concurrentielle avec négociation
- Le dialogue compétitif
- Les marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence

La sélection des candidatures et des offres

- Les documents exigibles des candidats
- L'examen des garanties techniques et financières

Le choix de la meilleure offre

- L'analyse des offres
- La pondération des critères de choix et les sous critères
- Le classement des offres et le choix du titulaire
- La rédaction du rapport de présentation

La prévention des litiges et l'information des candidats évincés

- L'information des candidats non retenus en MAPA et en procédure formalisée
- La communication des motifs de rejet de l'offre
- Les documents communicables aux candidats évincés

